

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [christine-tittley-cssmi-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/6dc850b889e59f54b8343df6>

Date d'obtention : 2025-11-27 15:58:06

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Premièrement, nous devons rencontrer le témoin et/ou la victime avec douceur et bienveillance. Il faut les rassurer et faire en sorte qu'ils/elles se sentent entendus et accueillis. Nous devons poser des questions dans le but de comprendre l'ampleur de la situation sans jugement en offrant du réconfort à la victime et au témoin. Avec nos questions, nous serons en mesure de remplir la grille d'évaluation de l'incident. Il faut vérifier auprès de la victime et du témoin si d'autres personnes pourraient être au courant de l'incident. Par la suite, nous devons vérifier les informations avec les personnes impliquées en remplissant la grille d'évaluation. Il faut absolument rencontrer les personnes impliquées individuellement. Après avoir obtenu toutes les informations, nous devons estimer s'il s'agit d'un acte malveillant et de nature criminel pour ensuite contacter le service de police de ma région. Avant l'arrivée des policiers, il faut confisquer l'appareil ou les appareils de l'instigateur sans JAMAIS regarder la ou les photos/vidéos en question. Avec toutes les informations recueillies, notre établissement scolaire sera sûrement en mesure d'établir s'il s'agit d'un incident avec une intention impulsive ou d'un incident avec intention malveillante. Très tôt dans le protocole SEXTO, il faut communiquer avec les parents de tous les élèves concernés. (victime, témoins, instigateur...etc)

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Suite à visionnement des trois mises en situation, je me rends compte que la trousse Sexto est la solution pour nous outiller. Je retiens que je dois toujours me fier à la trousse et suivre les étapes. Pour l'intervenant, il est rassurant et encadrant de suivre la trousse. De plus, les cases à cocher fait en sorte de ne rien oublier au passage. Il s'agit d'une recette gagnante pour une intervention en douceur et en bienveillance. Je retiens aussi que la victime et le témoin sont au cœur de la recherche de la vérité. Il faut en prendre soin. La confiance, l'écoute et le respect sont les valeurs derrière la trousse Sexto. Le savoir-être professionnel de l'intervenant est primordial envers chaque personne (témoin, victimes et instigateur).

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Selon moi, la rencontre avec l'instigateur est la plus plus délicate. Il faut rester neutre vis à vis des informations déjà reçues par la victime et le témoin. De plus, il faut mettre de côté nos valeurs personnelles et faire preuve de bienveillance aussi envers l'instigateur. Il est certain que nous ne sommes pas en accord avec la propagation d'images à caractères sexuelles, mais notre vision ne peut pas interférer dans le protocole SEXTO lors de la rencontre avec l'instigateur. Aussi, le moment de confisquer le cellulaire ou autre appareil électronique peut être très délicate. Les appareils électroniques sont considérés comme un petit jardin secret dispendieux chez les adolescents. S'il est conscient qu'il possède des photos jugés incriminantes, le jeune peut vite tomber en mode survie selon moi et il pourrait se désorganiser. Voilà pourquoi cette étape peut être très délicate.